



PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

REUNION PUBLIQUE THEMATIQUE N°3

10 OCTOBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 10 octobre 2022

Lieu : salle B612, 3 Rue Tarfaya, 31400 Toulouse

Nombre de participants : 24 personnes présentes sur place + 5 participants en ligne sur Zoom.

Modalités : Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

Intervenants par ordre de prise de parole :

- Laurent GUYON, Directeur Général des Services, Decoset
- Renaud DUPUY, Garant de la CNDP, Commission Nationale du Débat Public
- David LAMBERT, Responsable Économie Circulaire et Animation, Decoset
- Benjamin LIRIS, Responsable innovations, Decoset
- Chloé MAISANO, Directrice de l'ORDECO
- Éric BUFFO, Président d'ECITERR (Economie Circulaire et Territoires, cabinet conseil dans le domaine de la gestion des déchets et de l'économie circulaire territoriale)
- Jean-Pierre BELAUD, Enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET
- Bernard MELLAC, Directeur des services techniques, Decoset

Animatrice: Mathilde THOMAZO, Consultante en concertation à Ethics Group

Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), Présentation de Decoset, Les objectifs de la concertation, les solutions portées à la concertation

MODALITES DE LA REUNION

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>



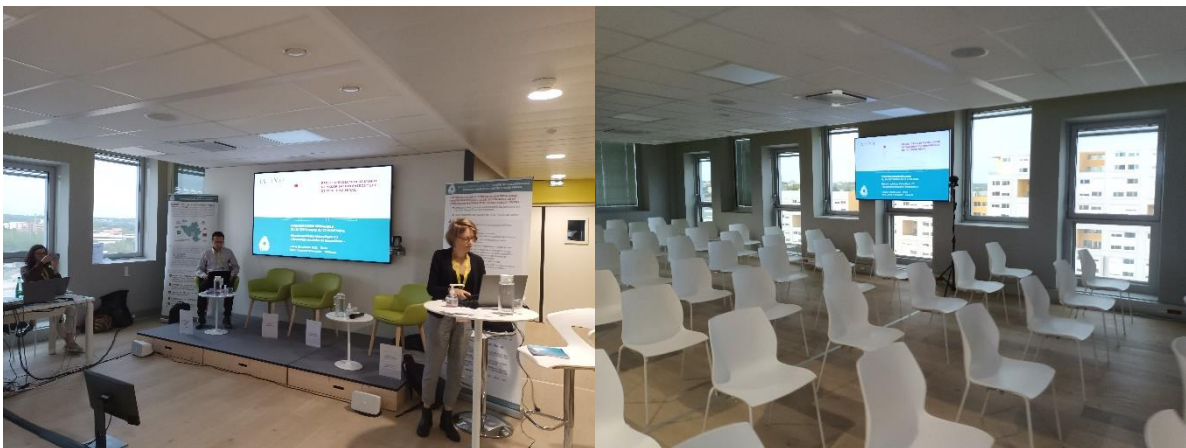
La salle du B612 est aménagée afin de pouvoir accueillir 100 personnes en format plénière, et de pouvoir augmenter la capacité d'accueil au besoin. Environ 24 personnes ont finalement participé à la réunion physique. Dossiers de concertation, synthèses du dossier de concertation, flyers, affiches annonçant le dispositif de concertation mis en place sont disponibles en libre accès à l'entrée de la salle.



La réunion permet une participation à distance via l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVEToulouse> 5 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVEToulouse>

Des écrans permettent aux participants de suivre simultanément les supports de présentation.



L'OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est :

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Permettre une réflexion globale** et complémentaire sur la gestion des déchets pour mettre en perspective le projet porté par Decoset ;

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVEToulouse>



- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice se présente et présente les représentants de Decoset présents lors de cette réunion ainsi que les intervenants :

- Benjamin LIRIS, Responsable innovations, Decoset
- Chloé MAISANO, Directrice de l'ORDECO
- Éric BUFFO, Président d'ECITERR (Economie Circulaire et Territoires, cabinet conseil dans le domaine de la gestion des déchets et de l'économie circulaire territoriale)
- Jean-Pierre BELAUD, Enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET

2. Mot d'introduction de Laurent Guyon, Directeur Général des Services, Decoset

Intervention de Laurent GUYON : « *Merci beaucoup. Je vous prie d'excuser Monsieur le Président, il nous rejoint bientôt. Il était pris par d'autres engagements. Quelques mots pour repositionner cette concertation : vous avez vu que Decoset est un établissement public, c'est un syndicat mixte qui est en charge de la prévention, de la réduction à la source et en charge aussi de la valorisation des déchets qui sont collectés par les EPCI. A ce titre-là, on a plusieurs équipements dont certains sont plutôt récents et certains plutôt anciens. Dans ce cadre des équipements plutôt anciens, on se pose la question de ce qui faut en faire. Parmi ces équipements anciens ont a notamment l'Unité de Valorisation Energétique de Toulouse-Mirail et aux regards des montants susceptibles d'être mis en jeu dans certains scénarios, on a été obligés de saisir la Commission Nationale du Débat Public pour savoir s'il était nécessaire de partir en débat public ou en concertation préalable. Le choix qui a été fait c'est une concertation préalable. On a souhaité, en lien avec les garants, que cette concertation préalable soit la plus large possible et qu'elle puisse traiter non seulement de la question de l'équipement industriel, de l'Unité de Valorisation Energétique mais aussi que cela nous donne l'occasion à tous de se poser des questions sur ce que l'on fait de nos déchets. Comment est-ce qu'on pourrait réduire à la source la production de ces déchets, améliorer la qualité du recyclage, améliorer la valorisation matière, la valorisation organique et donc dans le cadre de cette concertation. Mais on y reviendra tout à l'heure, un certain nombre de rendez-vous sont prévus. Cet atelier, cette réunion publique de ce soir est consacrée à l'innovation et à l'économie circulaire, l'économie circulaire, on définira ce que c'est. David définira tout à l'heure et c'est un des moyens de transformer nos déchets en véritables ressources. L'idée, c'est qu'un maximum de temps soit consacré aux échanges entre la salle et nos experts qui ont bien voulu accepter de témoigner. Et donc, le mieux, c'est que je vous laisse la parole le plus rapidement possible. Merci à tous.* »

3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

L'animatrice ETHICS Group remercie M. GUYON pour ces mots d'introduction qui redonnent le but de la concertation.



Elle présente les intervenants

:

- Chloé Maisano, Directrice de l'ORDECO
- Éric Buffo, Président d'ECITERR (Economie Circulaire et Territoires, cabinet conseil dans le domaine de la gestion des déchets et de l'économie circulaire territoriale)
- Jean-Pierre Belaud, Enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET

Les représentants de Decoset sont aussi présentés :

- Laurent Guyon – Directeur Général des Services de Decoset
- Bernard Mellac - Directeur des services techniques, Decoset
- David Lambert - Responsable Économie Circulaire et Animation, Decoset
- Benjamin Liris - Responsable innovations, Decoset
- Camille Delbos - Chargée de mission du service Incinération Energie, Decoset
- Adrien Vitrac - Chargé de communication, Decoset

Elle présente ensuite Monsieur Renaud Dupuy - Garant de la CNDP, désigné pour s'assurer que cette concertation réponde aux valeurs et principes de la CNDP et pour permettre au public d'exercer son droit à participer à l'élaboration de la décision publique, tel que garanti par la loi.

TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

Renaud DUPUY, garant de la CNDP, prend ensuite la parole pour expliciter le rôle de la CNDP et des garants dans le cadre de cette concertation préalable sous l'égide de la CNDP. Dans un premier temps, une vidéo de présentation du rôle de la CNDP est diffusée : <https://www.dailymotion.com/video/x81po8u>. La CNDP est une autorité administrative indépendante, chargée de garantir les droits du public à être informé et à participer à l'élaboration des décisions publiques pour les projets et programmes qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

M. DUPUY précise que suite à la saisine obligatoire de la CNDP par Decoset, deux garants ont été nommés : Isabelle BARTHE et lui-même. Leur objectif est de garantir le droit du public et permettre que le débat s'organise en toute transparence au travers des réunions et du site internet. M. DUPUY précise que pour agir, les garants s'appuient sur 6 principes qui sont au fondement du rôle de la CNDP :

- **L'indépendance** par rapport à toutes les parties prenantes. Il rappelle que les garants désignés n'ont pas de lien avec le territoire ni avec le porteur du projet.
- **La neutralité** : les garants ne s'exprimeront pas sur le projet, l'objet c'est la participation, la transparence et le respect de la parole du public.
- **La transparence** : qui consiste à faire en sorte que l'ensemble des données nécessaires à la participation soit mises à disposition du public et que le maître d'ouvrage mette également à disposition l'ensemble des éléments de réponse à chaque question posée.
- **L'argumentation** : tout avis a sa place dans la concertation à condition qu'il soit argumenté.
- **L'égalité de traitement** : c'est une valeur essentielle de la participation, chaque parole a le même poids.
- **L'inclusion** : c'est le fait d'aller chercher toutes les personnes qui n'iraient pas forcément aux réunions de la concertation (organisation de débats mobiles).

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>



Les 6 principes de La CNDP



INDEPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
23 09 2022 PRESANON PUBLIQUE D'OUVERTURE-CONCERTATION PRÉALABLE UVE
TOULOUSE-MIRAIL

Renaud DUPUY précise le cadre réglementaire obligatoire de cette concertation en indiquant que les modalités, le dossier de concertation et le périmètre de la concertation ont été élaborés en collaboration avec la CNDP et le maître d'ouvrage et validés par la CNDP.

Les décisions de la CNDP sur le projet porté par DECOSSET

Pour cette catégorie de projets, le cadre légal impose une saisine obligatoire de la CNDP.

La CNDP a décidé d'une concertation préalable au titre de l'article L121- 8 du code de l'environnement et nommé **deux tiers garants pour veiller au respect de la participation du public.**

La CNDP a décidé des thèmes, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation. Elle a validé le **dossier d'information du public.**

Renaud DUPUY précise qu'un mois l'issue de cette concertation (27 novembre), les garants devront publier leur bilan de la concertation et le rendre public. Suite à cette publication, le maître d'ouvrage aura deux mois pour répondre aux interrogations et préciser les enseignements qu'il tire de la concertation et quelles mesures il prendra pour aménager son projet. La CNDP rendra un avis ensuite sur ce rapport. Si le projet se poursuit, un nouveau garants sera désigné pour accompagner les différentes phases de la concertation.



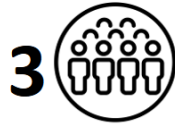
La concertation préalable, et après ?



1
Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



2
Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



3
La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



4
Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

LA CNDP

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
20 09 2022 | RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE - CONCERTATION PRÉALABLE UVE
TOULOUSE-MIRAIL

TEMPS 3 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

Une vidéo de présentation du projet et de la concertation (également disponible sur le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>) est projetée. L'animateur présente ensuite plus en détails ce dispositif de concertation et ses modalités (informations disponibles sur le site de la concertation et les documents de la concertation).

TEMPS 4 – PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE : L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES INNOVATIONS : UN AXE STRATEGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE DECOSSET

Intervention de David LAMBERT, responsable économie circulaire et animation à Decoset :

« Bonsoir, vous pouvez voir à l'écran la position de Decoset au sein d'un écosystème d'acteurs qui préfigure ce qu'est l'économie circulaire. Comment qualifier l'économie circulaire ? On avait avant un système du tout jetable, donc une économie linéaire. On est passé dans le cadre d'une économie circulaire, donc, qui vise à limiter le gaspillage des ressources notamment. Pour nous, Decoset, c'est aussi réduire les déchets, plus les recycler et plus les valoriser. Decoset est en interaction forte avec les EPCI qui sont en charge de la collecte des déchets. Nous avons aussi des liens avec des acteurs qui vont bien au-delà des EPCI. Nous avons des relations importantes qui se sont tissées avec les associations, notamment dans le cadre des actions qu'on développe, sur le réemploi notamment. On a aussi des relations avec les universitaires et évidemment avec nos habitants dans le cadre de notre compétence. Et au-delà, nous adhérons aussi à un écosystème beaucoup plus large que sont les réseaux nationaux portés par notamment l'ADEME et la Région. Au niveau des axes de travail entre l'économie circulaire et l'innovation, donc en travaillant en symbiose entre les deux services au sein de Decoset, nous avons l'animation territoriale avec le développement de certains piliers de l'économie circulaire, ce qu'on appelle l'écologie industrielle territoriale notamment. On est donc sur la partie sensibilisation du grand public qui est le changement du comportement avec vraiment directement la sensibilisation des usagers visant à moins produire de déchets. Le développement de nouvelles filières comme la valorisation : par exemple avec la filière plâtre. Aujourd'hui, on a quelques déchetteries qui permettent de valoriser ces déchets-là avec des expérimentations. On travaille sur l'éco exemplarité de Decoset et les innovations à Decoset. Et là, je passe le relais maintenant à Benjamin Liris.»

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>



Intervention de Benjamin LIRIS, responsable innovations à Decoset poursuit : « Du coup sur l'innovation Decoset travaille sur deux grandes thématiques, toujours pour faire de l'innovation au service de l'usager, donc une partie qui est l'innovation, qui est beaucoup plus technique, qui s'adresse, comme l'a dit David, à de nouvelles filières. Mais ça peut être aussi sur des installations qu'on a aujourd'hui, comme les UVE pour la valorisation de la chaleur fatale. Ça va être de connecter nos déchetteries pour mieux comprendre leurs usages, pour les améliorer dans leur exploitation ou dans leur utilisation par l'usager. Ça va être aussi nouer des partenariats d'innovation avec des entreprises innovantes, des acteurs innovants du territoire. Tout ça pour avancer et améliorer nos pratiques, nos techniques, nos installations. Et une deuxième part qui est extrêmement importante aussi chez Decoset qui l'innovation d'usage ou en fait, au fil de vie des installations et des retours qu'on a des usagers, nous faisons évoluer nos installations et on en crée de nouvelles qui vont s'adapter aux nouveaux usages du territoire. Donc, ça va être pour quelques exemples, après je vous laisserai la parole, le développement des déchetteries urbaines dans déchetteries qui sont accessibles aux piétons et aux usagers dans des quartiers, donc à une échelle de proximité. On a aussi en projet phare le projet du hall neuf qui est la réhabilitation du hall neuf de l'Île du Ramiers en une déchetterie qui ne sera pas non plus un lieu de collecte de déchets, mais vraiment un lieu hybride entre collecte de déchets et sensibilisation. On laissera la part à l'usager pour qu'il puisse se sensibiliser, mais aussi assister à des ateliers pour apprendre à réparer ces objets et faire le lien avec tout le monde, de l'économie circulaire et de l'entreprise sociale et solidaire. Et en dernier, c'est l'évolution en général de nos installations et de comment on accueille les usagers et de comment on va les faire aller vers les autres filières pour éviter qu'ils aient à produire un déchet. Donc c'est comment rediriger les usagers vers le réemploi, vers l'économie circulaire. »

TEMPS D'ECHANGES

Intervention d'une participante dans la salle : « Je voulais juste vous demander, Monsieur le garant : vous avez dit que dans la suite du projet, il y aurait un seul garant. Du coup, pourquoi dans cette phase-là, il y a deux garants et dans la suite, il y en a qu'un seul ? »

Réponse de Renaud DUPUY, garant de la CNDP : « Je ne m'attendais pas à une question tout de suite, mais c'est bien, merci. Si vous voulez en général, dans la première partie de ces concertations qui sont des concertations lourdes en termes d'organisation, on assiste à tous les débats. On a travaillé de manière extrêmement forte avec Decoset sur la préparation du débat. On a, tous les garants, ou une grande partie des grands, ont une autre vie à côté de celle de garant si on est collaborateur occasionnel de l'État pendant la période de concertation. Mais on peut avoir tout à fait d'autres activités. En général, c'est pour ça qu'on nomme deux garants pour cette phase de concertation très dense. Après, la concertation va durer un certain temps, mais peut être avec un rythme qui sera sûrement moins dense, avec des rencontres à certains moments pour faire le point sur l'avancée du projet. C'est pour ça que normalement, et je dis normalement, on nomme un seul garant. Mais je ne suis pas à la place de la Commission qui, sur le rendu du dossier, peut très bien décider de nommer deux garants. La pratique veut qu'on nomme un seul garant parce qu'il y a un rythme moins dense en termes de réunions et de préparation, même s'il y a quand même des temps de rencontres. C'est uniquement pour cette raison là et on aurait pu être trois, car il y a des grosses concertations sur lesquelles il y a trois garants qui sont nommés au départ. Voilà. »

TEMPS 5 – TABLE RONDE SUR LA GESTION DES DECHETS ET L'OPPORTUNITE DU PROJET

L'animatrice ETHICS Group reprend la parole pour remercier Decoset de cette introduction au projet et présenter les enjeux de la table ronde.



QUESTION 1

Qu'appelle-t-on économie circulaire et innovations dans le contexte de la gestion des déchets ?



Chloé MAISANO
Directrice de l'ORDECCO

Éric BUFFO
Président d'ECITERR régional

Jean-Pierre BELAUD
Enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et
Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels
complexes, INP-ENSIACET

PARTIE 1

Intervention de Chloé MAISANO, directrice de l'ORDECO : « L'économie circulaire sur l'Occitanie ou ailleurs, j'espère que c'est la même parce qu'il n'y a pas de raison que la définition change. L'économie circulaire, David l'a dit, c'est passer du linéaire au circulaire. C'est simple à dire, sur le papier, c'est facile à dire avec un schéma. Les déchets sont naturellement dans l'économie circulaire. Quand on parle de recyclage, on est dans l'économie circulaire puisqu'on fait retourner la matière au process. Quand on est dans la méthanisation, quand on est dans le compostage, on est dans l'économie circulaire puisqu'on fait retourner la matière organique au sol. On peut dire que les déchets, qui ne sont qu'un maillon de l'économie circulaire, sont, quand même, déjà un peu « les deux pieds dedans ». C'est sûr que quand on parle d'incinération ou de stockage de déchets, on pense un peu moins à de l'économie circulaire. L'incinération, si elle fait de la valorisation énergétique est un des maillons qui permet finalement de faire retourner, non pas sous forme de matière, mais là sous forme d'énergie, de chaleur ou d'électricité, de rendre à la société une partie de la valeur des déchets incinérés. Aujourd'hui dans le monde de la gestion des déchets, je pense que Decoset, est un très bon exemple. Un des challenges, c'est évidemment l'innovation dans le recyclage, les nouveaux matériaux, les nouveaux plastiques. Comment on arrive, au-delà du tri, à les recycler ? Comment on arrive à réincorporer ces nouvelles matières dans les process. Il y a beaucoup d'innovation sur le plastique ces temps-ci. Un des gros challenges, je pense que Decoset s'en est saisi, c'est de faire changer les comportements. Les innovations technologiques ne suffisent pas à faire évoluer les choses. Il faut que les gens apprennent à consommer autrement. Il faut qu'ils apprennent à se comporter autrement chez eux, dans leur cuisine. Il faut qu'ils apprennent à penser le produit dès l'acte d'achat, en fait, penser le déchet dès l'acte d'achat. »

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « Je me permets de remettre en perspective l'économie circulaire par rapport à tout ce qui s'est dit pour avoir juste un ou deux chiffres en tête. Pourquoi on s'occupe d'économie circulaire ? Parce que jusqu'à présent nous vivons de façon non raisonnée et abondante dans un monde fini. Et le problème, c'est que les ressources sont finies. On est sur une terre qui n'est pas infinie. Et aujourd'hui, c'est là que le bât blesse. Ces ressources



étant finies, elles vont, elles commencent à manquer. Nos modes de production et de consommation produisent du réchauffement climatique, de la perte de biodiversité, et les ressources se raréfient. Par exemple, un habitant en moyenne en France produit 600 kilos de déchets. Une famille de trois personnes va produire presque deux tonnes de déchets. 600 kilos n'est que le résidu de ce qu'on a consommé en biens de consommation. Mais pour produire ces biens de consommation, il faut onze tonnes de ressources par habitant et par an. Une famille de trois personnes va consommer quasiment 40 tonnes par an de ressources. Ces ressources, ça peut être des minéraux. Savez-vous que le bien le plus rare au monde aujourd'hui, c'est le sable ? Alors évidemment, on pourrait se dire qu'il y en a dans les déserts. Mais ce n'est pas avec ce sable là qu'on peut faire de la construction. On commence à manquer de tout. On parle souvent des métaux rares, mais on manque de sable. On va manquer de tout. Donc on ne peut pas continuer comme ça. Et donc la matière, il faut la préserver, il faut la réparer, il faut la réemployer, il faut la valoriser, il faut la recycler, il faut l'économiser avant toute chose. Ça, c'est la première chose que je voulais dire pour remettre en perspective. Et la deuxième chose, c'est que l'intérêt de l'économie circulaire, c'est quand on voit les choses autrement, qu'on va vers la réparation, qu'on va vers le réemploi, qu'on va vers plus de recyclage : on peut doper le développement local parce que dans le domaine des déchets, il y a ce qu'on appelle la hiérarchie des modes de traitement. Ce que fait Decoset, c'est aussi une obligation réglementaire. C'est inscrit dans le Code de l'environnement. Il y a une hiérarchie dans une stratégie publique de gestion des déchets. C'est d'abord faire de la prévention. Ensuite, faire du recyclage, ensuite de la valorisation énergétique. Et à la fin, de l'élimination. 10 000 tonnes de déchets - ne prenez pas au pied de la lettre les chiffres que je vais donner ce sont des ordres de grandeur - incinérées, on a créé un emploi. Quand on recycle 10 000 tonnes, on crée dix emplois. Encore une fois, c'est l'ordre de grandeur. Quand on recycle ces 10 000 tonnes, on crée dix emplois et quand on réemploie ces 10 000 tonnes, qu'on répare, qu'on confectionne, qu'on démantèle, ce sont cent emplois créés. Il y a dix fois plus d'emplois dans le recyclage que dans l'élimination. Et il y en a dix fois plus dans le réemploi que dans le recyclage. Donc la bonne nouvelle, c'est que si on respecte la hiérarchie des modes de traitement et qu'on va au plus vers le réemploi, en plus on crée de l'emploi local, non délocalisable. Donc ça, c'est la bonne nouvelle. Et pour répondre à la question, on verra des exemples tout à l'heure sur l'économie de fonctionnalité, je voulais remettre en perspective ce mot économie de fonctionnalité avec tout le reste. En fait, l'économie circulaire, ça vient d'être dit, c'est agir sur trois domaines. Agir sur l'offre : c'est les entreprises. Elles ne peuvent pas continuer à produire comme elles produisent. Il faut agir sur l'offre, les entreprises disposent de plusieurs leviers. Pour cela, il faut agir dans le domaine de l'éco conception. Comment produire avec moins d'impact environnemental ? Il y a l'écologie industrielle territoriale. Ça a été cité par Decoset tout à l'heure, il y a un petit slogan qui est un peu facile mais on comprend bien, c'est comment faire en sorte que les déchets des uns soient les ressources des autres. Devant ce bâtiment, il y a un chantier. On doit produire des déchets. On doit produire peut-être de la terre, on va produire peut-être des chutes de plastique. L'écologie industrielle territoriale, c'est voir si ces déchets-là ne peuvent pas être utiles à un autre acteur à proximité et pour ne pas les éliminer. Et il y a l'économie de fonctionnalité qui invite les entreprises à réfléchir autrement. Et même les citoyens d'ailleurs. L'exemple qu'on donne souvent dans une entreprise, c'est l'imprimante. L'idée de l'économie de fonctionnalité, c'est d'acheter un service plutôt qu'un bien. Aujourd'hui, dans vos entreprises, dans votre université probablement, vous n'êtes pas propriétaire de l'imprimante, vous achetez une quantité d'impressions. Maintenant, on peut ne pas acheter un pneu. On achète des kilomètres de pneus. Il y a des pays dans le nord où on n'achète pas de la moquette, on achète un usage de moquette et il y a tout un tas d'exemples comme ça. Par exemple, on peut ne plus acheter une chaudière. On achète un confort d'usage. Voilà ce qui fait que l'entreprise qui produit un bien, elle a intérêt, comme elle reste propriétaire du bien, à ce qu'il soit durable puisque c'est cette entreprise-là qui va le garder, qui va le conserver. Donc, c'est une économie nouvelle. Autant vous dire qu'on est aux balbutiements, ça fait dix ans qu'on en parle. On pourrait dire que, par exemple, les vélos en libre-service, les voitures en libre-service, c'est de l'économie de fonctionnalité. Plutôt que d'être possesseur de son bien, on achète plutôt un usage. Ça pourrait être le cas sur les outillages. Tout le monde est un peu bricoleur à la maison plus ou moins, chacun à priori, a une perceuse. La durée d'usage - pas de vie mais d'usage - d'une perceuse, c'est huit minutes. L'idée



serait de vendre non pas une perceuse, mais un usage de perceuse. Alors par exemple, dans le hall numéro neuf que je découvre, l'idée pourrait pourquoi pas d'avoir un comptoir et de louer une perceuse de deuxième main, une perceuse réparée qu'on va louer à un prix préférentiel parce que c'est de la deuxième main. Et quand on a fini l'usage, ça revient et ça servira à d'autres. Et la durée d'usage de la perceuse sera de plus de huit minutes. Donc ça, c'est agir sur l'offre et je conclus pour avoir une vision globale. Le deuxième pilier, c'est agir sur la demande. Je paraphrase ce qui a été dit et renchéris, pour agir sur la demande, il faut agir sur l'acte d'achat. Et donc tout l'enjeu, c'est le changement de comportement. Comment inciter à réparer ? Comment inciter à réemployer ? Voilà, ça, c'est tout un enjeu. Et une collectivité peut se demander pour elle-même comment, à travers le code des marchés publics, faire des achats raisonnés. 10 % du PIB, c'est la commande publique. Donc il y a un enjeu important. Et le dernier pilier, le troisième, c'est le recyclage. Donc on a bien vu qu'il faut faire plus d'efforts pour amplifier la réduction des déchets. Il faut développer plus le recyclage parce qu'aujourd'hui, il y a certains déchets sur lesquels le taux de recyclage est très faible. Ça fait 40 ans qu'on fait du recyclage de verre. Il y a encore deux bouteilles sur dix qui ne sont pas recyclés, il y a encore 10 kg/hab/an de verre dans la poubelle, ce n'est pas normal. Donc il faut amplifier le recyclage. Et puis enfin, il va falloir assumer le reste des déchets. Les collectivités pionnières en France, les collectivités les plus à la pointe qui ont 20 ans d'avance, sont à 100 kilos d'ordures ménagères par habitant et par an. Donc oui, à la fin, il reste des déchets à éliminer. Donc la question est de savoir ce qu'est on en fait ? Il n'y a pas 50 000 solutions, c'est l'enfouissement, mais la réglementation l'interdit dans quelques années, ou l'incinération avec laquelle on peut envisager faire de la valorisation énergétique. Voilà, et je pourrais donner tout à l'heure des exemples. »

Intervention de Jean-Pierre BELAUD, enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET : « Oui, effectivement, l'Université et la formation associée niveau licence ou master, se sont emparées de ce sujet. Il faut savoir que depuis maintenant au moins cinq à dix ans, pour les précurseurs, ces notions sont inculquées aux nouveaux techniciens et ingénieurs. Et on parle d'économie circulaire, dans mon secteur, je dirais que c'est un cours qui a été mis en place il y a cinq ou six ans. Il faut comprendre que c'est un concept relativement neuf à l'échelle technique, à l'échelle de l'histoire d'un paradigme industriel, même si on trouve des écrits dès 1966 et on commence à identifier le terme en 1989 dans la littérature. Il faut attendre les années 2000 à la Fondation Ellen MacArthur et par la suite nous avons eu une volonté politique à l'échelle nationale et européenne forte dans le domaine. Mais ça reste un concept assez récent, il ne faut pas l'oublier. Quand on sait que des technologies mettent parfois 20, 30 ou 40 ans pour se diffuser pleinement d'un point de vue industriel. Ce que je peux remarquer, à mon échelle, nous, on est effectivement force de proposition par la formation et la recherche. Après, il y a la réalité des offres de stages et d'emplois. Je note effectivement des nouvelles typologies d'emplois qui apparaissent dans mon secteur, en génie industriel. Il y a un nouveau métier qui s'appelle Sustainability Engineer, ingénieur de la durabilité, qui fait partie des nouveaux métiers qu'on cite dans la quatrième révolution industrielle. Et effectivement, on voit apparaître des nouvelles fonctions. J'ai en tête une étudiante qui, par un contrat de professionnalisation chez un grand industriel pharmaceutique, où on va remettre en cause la façon de produire, la façon dont on voit son process, comme cela a été signalé précédemment. Et on va même travailler l'amont, l'aval. Ça, ce sont des projets d'envergure où on s'autorise à changer de paradigme. On a cité le changement de paradigme du linéaire au circulaire. Mais il faut reconnaître qu'on voit aussi des changements de fonctions et des missions. Je dirais petit pas à petit pas, petit succès. Je constate cela et parfois avec un manque d'analyse rigoureuse. Réduire la masse de déchets ne signifie pas de réduire l'impact environnemental, mais en tout cas, il y a une démarche intellectuelle. La durabilité, le sustainability, le développement durable et l'économie circulaire s'imprègnent dans l'industrie, on voit apparaître des nouvelles fonctions, des nouveaux métiers. Pour réussir, on passe par des petites phases, des petites étapes sur un poste de production. Et souvent, le plus simple, c'est effectivement de repenser ses déchets. Donc j'ai en tête un industriel qui a effectivement acheté un contenant qui n'était pas adapté. Pour faire simple, prenez un grand packaging de



mastic : un quart va sur le produit final, trois quarts partent en déchetterie. Donc on va repenser tout simplement le packaging avec son fournisseur par exemple, voire même, pourquoi pas, produire le mastic in situ sur l'unité. Voilà ce qu'on peut remarquer pour compléter les propos précédents, parce que je crois que l'essentiel a été dit. Peut-être deux mots clés qui m'ont manqué dans le paysage de l'économie circulaire. Parmi les piliers, tout a été cité. Il est important de revenir sur l'écoconception. Les industriels, les ingénieurs et les chercheurs travaillent effectivement dès la conception à évaluer les impacts et donc prendre les décisions qui conviennent. Sachant qu'il est extrêmement délicat d'évaluer les impacts, je dirais rigoureusement et avec intelligence. Il faut y mettre les moyens à la fois financiers et humains. Il faut des compétences et il faut du temps. Il est délicat, il y a des hypothèses de travail, il y a des périmètres. Ce ne sont pas des choses faciles. On a affaire à des systèmes assez complexes à faire évaluer. Un exemple tout simple : boire une tasse de café. Et méditer sur : faut-il prendre une capsule ? Faut-il prendre une cafetière à filtre classique ? Ou est ce qu'il faut prendre un stick ? Le résultat est assez intéressant et je rebondis sur ce que vous avez dit. Cette étude démontre que 50 % de l'impact est lié à l'usage. Donc, ce qui nous renvoie à l'usage, l'éducation, nos gestes de tous les jours effectivement. »

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : *« Je me permets juste un commentaire puisqu'on est sur les mots qui ne sont pas cités dans l'économie circulaire lorsqu'on a cité les définitions qu'on peut retrouver facilement. Il y a un terme qui n'est pas cité avec l'économie circulaire et pourtant il est sous-jacent et d'actualité, c'est celui de la sobriété. Je dirais que, en complément de tout ce que vient de se dire, la sobriété a ceci d'intéressant, qu'elle interroge sur le besoin. Et on peut toujours recycler, on peut toujours consommer de la deuxième main mais il faut d'abord se demander si on en a besoin. Donc je pense que cet effort-là, il faut le faire. Ce n'est pas assez marqué dans la définition d'économie circulaire. Mais je pense que dans le travail que l'on fait d'élaborer une stratégie sur un territoire ou chez un industriel d'économie circulaire, il faut en passer par la question de la sobriété. Est ce qu'on a besoin de ? Ça vaut à titre personnel, ça vaut dans les structures, ça vaut sur les territoires, ça vaut pour tout. Ce n'est pas assez marqué dans le terme d'économie circulaire mais je tenais à le dire parce que s'il y a des mots qui manquaient, celui-là je trouve manque dans la définition.»*

Intervention de David LAMBERT, responsable Économie Circulaire et Animation à Decoset : *« J'ai juste rappelé quand même que Decoset, les élus de Decoset, se sont engagés dans l'économie des ressources et le zéro déchet, lauréat 2015. On a signé un contrat d'objectif déchets d'économie circulaire avec l'ADEME pour la période 2017 à 2019, donc avec un plan d'actions associé depuis 2019 sur une période un peu difficile. On a continué notre engagement, enfin les élus de Decoset ont continué à s'engager dans cette voie. On a été labellisés récemment « Territoires engagés pour la transition écologique » avec le premier niveau du label économie circulaire. C'est le premier pas. Mais voilà qui démontre la volonté des élus et des équipes de Decoset de s'impliquer dans l'économie circulaire. Je ne sais pas s'il faut en parler de suite ou plus tard. On a avec un certain nombre d'actions dont certaines directement avec nos EPCL et après avec les habitants. Donc les sujets dont on vient de parler, effectivement, on a commencé à travailler. On a une petite équipe aujourd'hui dédiée à ça. Voilà ce que je peux en dire. »*

Intervention de Dominique Gilbon, Les Amis de la Terre : *« Merci Dominique Gilbon. Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées. Voilà, j'ai été effectivement élu délégué à Decoset pendant un certain temps provenant du Sicoval et je me pose maintenant la question sur les objectifs que fixe la loi par rapport à la réduction des déchets qui, au bout du compte, sera responsable de l'observation ou non des objectifs préconisés. Comment est-ce que l'ensemble de la communauté locale se passe la patate chaude en disant ce n'est pas moi, c'est lui qui doit faire ceci ou cela. Mais au bout du compte, si on n'arrive pas aux objectifs, qui sera responsable et qui est ce qui est le contrôleur de cet objectif ? Alors oui, juste un petit mot en plus. Enfin, j'avais demandé lorsque le plan est*



passé à la région qu'effectivement il y ait des indicateurs annuels, de la progression, du respect de la loi pour qu'en fin de course on ne soit pas en train de constater qu'on n'était pas arrivé à l'objectif. »

Intervention de Chloé MAISANO, directrice de l'ORDECO : « Je vais répondre très rapidement. Vous savez très bien qu'il n'y a aucune sanction de prévue si nous n'atteignons pas les objectifs. C'est une conscience collective et une volonté politique des différentes collectivités qui portent ces sujets, d'atteindre ces objectifs. Bien entendu, la Région, Decoset, les collectivités en charge de la collecte, ont toutes à cœur de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Cela dit, si on n'y arrive pas, l'État ne va pas venir sanctionner qui que ce soit, ni verbaliser ni quoi que ce soit. »

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « Comme tout le monde n'est peut-être pas familier de la chose, il faut savoir qu'en matière de déchets, il y a une autorité publique qui est chargée de planifier la gestion des déchets à l'échelle de la région. C'est le Conseil Régional. Il y a quelques années, c'était le conseil départemental et maintenant c'est la Région. Donc ce travail a été fait, je suppose. Je ne suis pas Occitan, mais il y a un plan régional et donc les objectifs qui sont assignés dans la loi ont été retranscrits sur le territoire. Et ensuite le préfet, en actant le plan, a acté les objectifs et il associe à chaque installation de traitement une autorisation d'exploiter avec une capacité d'élimination. Donc normalement, si ça se passe selon les règles de l'art, le préfet, il va regarder le plan, ce que les collectivités se sont imposées avec le conseil régional et va regarder toutes les installations de traitement. Et puis quand il y aura une installation de traitement, il va donner l'autorisation pour une capacité de traitement. Et donc, si c'est bien fait, la capacité peut ne pas être au-delà de ce qui est inscrit dans le plan régional qui, lui, intègre les objectifs. Donc quelque part, c'est vrai que la police ne va pas arriver si l'objectif n'est pas là. Sauf que si les objectifs ne sont pas atteints, il peut y avoir un problème sur les territoires de manque de capacité de traitement. Donc si c'est bien fait, il doit y avoir des capacités pour le compostage, pour le recyclage, il doit y avoir tout un volet sur la prévention, notamment sur la matière organique qui est la première matière dans les ordures ménagères. On n'en parle jamais, mais c'est la première matière. Et puis des installations de traitement qui doivent être capées avec un seuil de capacité de traitement. Et normalement, c'est comme ça que ça fonctionne. Maintenant, qu'est ce qui se passe sur les territoires quand ça dérape ? On cherche les solutions. Sur un département voisin, on se débrouille, on demande des dérogations. La police ne vient pas et c'est pareil pour les entreprises. Les entreprises ont des obligations. Il y a un décret dit 7 flux qui oblige les entreprises qui produisent un certain nombre de déchets en quantité à faire du tri et si elles ne le font pas, malheureusement, il ne se passe rien. Et nous, en collectivité, on le regrette parce que je peux vous dire qu'avec la DREAL, quand on est en collectivité, on est regardés avec des jumelles. Tout est pointé. Des fois, on dit pourquoi les entreprises ne respectent pas la loi alors que nous on est observé à la jumelle et on nous fait des remarques. Je pense qu'au bout du compte, c'est la capacité des installations de traitement qui doivent tenir compte des objectifs de réduction de déchets. »

Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « Merci beaucoup. Dans la question, il y avait une question sous-jacente aussi à laquelle on n'a pas répondu, donc je ne voulais pas que ça reste sans réponse. Donc en fait, c'est le travail en étroite collaboration entre les deux EPCI, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les métropoles qui sont en charge de la collecte et DECOSET. Et la question sous-jacente, c'était de dire mais bon sang, qui c'est ? Qui est responsable de la réduction à la source et de la prévention ? Et en fait, aujourd'hui, on travaille main dans la main avec eux. C'est vrai qu'ils mènent certaines actions de leur côté, nous amènent certaines actions de notre côté. Et puis on a des instances, David le pilote. Là, le travail de co-construction, de collaboration. Aujourd'hui, il y a les objectifs qu'ils se donnent et les objectifs qu'on évoque avec eux ne sont pas des objectifs contraignants. Aujourd'hui, on est en train de travailler sur un schéma stratégique à 20 ans et dans les questions



qui sont posées au schéma stratégique, il y a justement cette question-là : est-ce qu'on se donne des objectifs, comment on les construit ? Est-ce que ces objectifs sont contraignants ou non ? Et s'ils étaient contraignants : est-ce qu'on met en place une incitation financière pour aider les EPCI à bien comprendre comment atteindre les objectifs ? C'est important. Donc on y travaille. »

L'animatrice précise qu'il y a une question sur Zoom d'une participante qui se demande concrètement ce que fait Decoset en matière d'économie circulaire, à part le label évoqué tout à l'heure.

Intervention de David LAMBERT, responsable Économie Circulaire et Animation à Decoset :

« Pour commencer, il y a l'accompagnement de nos EPCI pour mettre en place ce qu'on appelle les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. C'est un document stratégique pour que chaque EPCI qui a la compétence scolaire mette en place un programme d'action visant à la réduction des déchets. C'est un accompagnement qu'on a fait sur trois ans pour que chaque EPCI de notre territoire puisse disposer de ce document qui formalise des axes de travail, des actions avec des objectifs et des moyens associés. Depuis cette année, le dernier EPCI s'est doté de son PLPDMA. Par rapport à l'axe biodéchets, il y a une obligation réglementaire qui arrive au 1^{er} janvier 2024 : obligation de mise à disposition par les collectivités qui ont la compétence déchets d'un service pour le tri à la source des biodéchets. Decoset a accompagné de la même façon nos EPCI pour étudier comment mettre en œuvre le tri, source de biodéchets, sur leur territoire pour que nous puissions après dimensionner une filière de valorisation organique adaptée. Ce travail a été initié en 2019 et s'est terminé en mars 2022. De la même façon, on a travaillé avec les deux EPCI et on est en phase de mettre en place les extensions de consignes de tri de l'ensemble des emballages plastiques : une obligation réglementaire au 1^{er} janvier 2023. Sur d'autres axes de l'économie circulaire, on a développé des partenariats avec le monde associatif et des acteurs pour développer le réemploi sur la quasi-totalité de nos déchèteries. En fait, nous avons soit une zone de don pour des acteurs du réemploi local : une dizaine de structures avec lesquelles nous travaillons depuis 2018 comme la Rafistolerie, La Glanerie, la Remix Series et Emmaüs. Voilà un certain nombre d'acteurs. On a des projets aussi : des expérimentations pour la valorisation organique des déchets verts avec le secteur agricole. Donc pour du retour à la ressource de proximité. On a des projets avec le hall neuf notamment. On a répondu dans le projet « Ouest to be » piloté par la métropole sur tout ce qui est la prévention, le recyclage des déchets du BTP. Donc là, le projet du hall neuf va s'inscrire pleinement dans ce dispositif pour essayer de mettre en place des boucles vertueuses de déchets du BTP. Voilà, je pense que j'en oublie. On fait aussi les jardins, là, je vais me faire engueuler par la collaboratrice. On met en place des jardins pédagogiques sur l'ensemble de nos déchetteries. On fait des animations aussi auprès des usagers pour qu'ils apprennent les bons gestes au niveau du jardinage : un premier jardin pédagogique à Plaisance du Touch, c'est notre déchetterie qui fait un hectare à peu près. Et là, on est en train d'en créer quatre autres sur l'ensemble de notre territoire, avec comme objectif de mettre en place des ateliers pour que tous les habitants puissent apprendre les bons gestes et puissent aussi apprendre aussi bien aussi le compostage, donc en partenariat avec nos EPCI. Là, ce seront des lieux d'apprentissage Et en même temps, quand les gens vont à la déchetterie, pour les interpeller par rapport au fait qu'ils amènent dans leur remorque des tontes et qu'ils pourraient faire autrement. Donc voilà, ça, c'est des choses sur lesquelles on veut vraiment travailler, c'est à dire vraiment un changement de comportement comme tout à l'heure, disait Éric et Chloé. Voilà, ça, c'est des sujets concrets. Le showroom : on veut montrer aux usagers qu'ils peuvent consommer autrement, qui peuvent aller justement dans les boutiques des acteurs. Donc là, on a mis en place un showroom sur la déchetterie de Plaisance, mais on a l'intention aussi, dans les nouvelles déchèteries qu'on va créer, de mettre en place des jardins et des espaces de sensibilisation de type showroom. Donc on a le hall neuf, on a une déchetterie qui va sortir de terre dans deux ans, Rebolt. Oui, l'écologie industrielle territoriale, c'était le terme un peu barbare. Enfin, ça ne parle pas à grand monde. C'est la mise en place de synergies de ressources, que ce soit déchets, matières. Mais c'est aussi l'eau, c'est les ressources humaines, c'est des ressources énergétiques. Donc là, on essaye de développer ces synergies autour de l'autre UVE qui est à Bessières, pour lesquelles justement la chaleur fatale



résiduelle a pu être valorisée avec la mise en place d'un dispositif innovant incluant l'hydro condenseur qui a permis de récupérer cette chaleur pour les utiliser pour dix hectares de tomates et qui a également permis la création d'une centaine d'emplois, 150 emplois pour gérer les serres à tomates. Et l'objectif aujourd'hui, c'est de continuer parce qu'il y a encore de l'énergie perdue, c'est de pouvoir capter cette énergie pour essayer de mettre en place d'autres synergies, d'autres entreprises qui puissent fonctionner avec cette énergie. Plus aussi, on essaye de déployer cette économie des ressources sur tout notre territoire. On travaille avec un Eurocentre pour une recyclerie d'entreprises. On a plein de sujets aussi. Vous m'avez passé le micro. Voilà. »

Intervention de l'animatrice : « Merci beaucoup pour toutes ces précisions, tous ces éléments concrets. Je vous signale également que ces programmes, ces détails peuvent être retrouvés sur la plateforme de la concertation de manière exhaustive, dans la rubrique Les ressources pour s'informer plus largement. Et je signale également, pour ceux qui ne sont pas experts de notre discipline, que PLPDMA signifie Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. »

Intervention de Martine LUCAS, représentante du Conseil citoyen de Reynerie Mirail Université : « Oui, je suis Martine Lucas. Je représente le conseil citoyen de Reynerie Mirail Université. Moi, ma question qui rejoint la précédente, c'était de savoir concrètement, dans l'usine du Mirail, comment, comment sont réutilisés ou recyclés les déchets actuellement ? Alors on sait que ça sert pour le chauffage, notamment dans des quartiers qui sont rattachés au réseau. Mais je sais, je n'ai jamais vu, je n'ai jamais eu l'occasion de visiter l'usine. Mais je suppose qu'il y a des déchets qui sont brûlés et peut être qu'eux-mêmes, après il y a encore des déchets qui restent. Donc comment actuellement sont utilisés ces déchets-là ? Et dans le futur, avec les prochains projets de rénovation de cette usine, comment vous pensez les utiliser ou les recycler ? »

Intervention de Bernard MELLAC, directeur technique des services de Decoset : « Pour répondre à votre question, c'est assez simple aujourd'hui, effectivement, les déchets qui rentrent sont les ordures ménagères résiduelles et en sortie d'usine, on valorise soit l'énergie sous forme de chaleur, soit l'énergie sous forme d'électricité. Donc ça, c'est la première valorisation et ensuite tous les résidus que l'on trouve y sont en gros de trois natures. La première, la plus importante, ce sont les mâchefers que vous retrouvez. Si vous voyez cette espèce de camembert géant qui se trouve sur l'usine et ces mâchefers sont réutilisés en sous couche routière et donc sont dans des cadres bien spécifiques réutilisés. Ensuite, vous avez donc tout ce qui est résidu d'épuration des fumées, ce qu'on appelle les refioms qui eux ne sont pas réutilisés par contre sont stockés dans des installations de déchets de stockage de déchets dangereux, donc dans des conditions très particulières et qui sont très sécurisées. Et ensuite on a effectivement tout, ce sont les résidus de la station d'épuration, donc tout ce qui est issu du lavage, donc de tout ce qui est des eaux qui circulent sur le site. »

Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « Il y avait la suite de la question, c'est à dire le projet allait générer quel changement de ce point de vue-là ? Où du point de vue du process. A mon sens, on restera sur ces trois éléments. Camille qui travaille au sein du service incinération précisait qu'en fonction du choix qui serait fait à l'issue de la concertation, le process industriel allait nécessiter beaucoup moins d'eau. C'est à dire qu'aujourd'hui le lavage des fumées se fait en utilisant de l'eau et donc demain, on essaie de s'en passer. On passera en fonction des choix qui seront faits à l'issue de la concertation en traitement sec et donc on économisera de la production d'eau potable, on évitera d'utiliser de l'eau, donc avec un traitement de nature différente. Mais à l'issue du process, on aura toujours des mâchefers et on réutilisera toujours les mâchefers en voirie. En fait, ça permet de stabiliser la voirie. »

Intervention de Bernard MELLAC, directeur technique des services de Decoset : « Ces mâchefers sont utilisés en sous couche dans des milieux bien spécifiques, avec un suivi. On fait attention à ne pas mettre ça dans une zone inondable par exemple, pour éviter tout problème. »



Intervention de Michel AIRBAG de Saint-Simon Environnement : « Bonjour Michel Airbag. Environnement juste dans le process. Aujourd'hui, je ne sais pas bien situer où se fait le tri des déchets en vue de leur revalorisation ou de leur recyclage. Parce qu'en dehors des déchetteries où là c'est limite du volontariat des gens qui apportent les déchets. Ce qui part dans les bennes. Est-ce que c'est trier quelque part ? »

Intervention de Bernard MELLAC, directeur technique des services de Decoset : « Alors vous avez deux types de collectes. La collecte des ordures ménagères que vous mettez dans votre poubelle grise, on va dire. Et puis après la collecte sélective. Donc la poubelle peut être jaunes ou bleues selon les secteurs. Donc ce qui va dans votre poubelle grise, c'est envoyé directement vers les usines, ce n'est pas trié, c'est du brut. C'est comme ça, c'est traité comme ça. Par contre, effectivement, tout ce que vous mettez dans votre poubelle jaune ou bleu, c'est envoyé vers des centres de tri. Ces centres de tri séparent les différentes fractions et ensuite sont recyclés pour la plupart dans des usines adéquates. Ensuite, ce qui est en déchetterie, il y a un tri qui est fait effectivement en déchetterie. Pareil, si par exemple, David parlait du plâtre tout à l'heure, on a certaines déchetteries qui récupèrent le plâtre. C'est envoyer vers des filières de récupération du plâtre, de tri et de récupération du plâtre et c'est réutilisé ensuite. Donc il y a en déchetterie beaucoup de filières différentes sur les métaux, sur le tout-venant, sur les cartons. On peut faire le tour, mais c'est effectivement un acte volontaire des usagers. Je ne sais pas si ça répond à votre question. »

Intervention de Michel AIRBAG de Saint-Simon Environnement : « J'en déduis qu'il y a une grosse marge de progrès possible et de savoir comment la mettre en marche. »

Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « C'est un constat, ça n'appelle pas forcément de réponse. Mais là, on rejoint la question de tout à l'heure. Effectivement, en lien étroit avec nos EPCI adhérents, il faut qu'on incite à des changements de comportement pour que la population trie mieux. Il faut qu'on appelle des changements de comportements pour que la population se saisisse du tri des biodéchets. Parce qu'on l'a vu dans les réunions publiques précédentes, il reste encore dans nos poubelles grises un certain nombre de biodéchets. Et si les déchets de cuisine allaient dans le composteur ou si ces déchets de cuisine allaient pour une valorisation organique, ça ferait d'autant moins à incinérer. La marge de progression est importante. Vous avez raison et on y travaille. »

Intervention de Michel AIRBAG de Saint-Simon Environnement : « Pour moi, il me semble juste un point de détail. Il me semble que les déchets non verts ne sont pas compostables. C'est à dire ? Vous avez mangé une escalope, vous avez des os, vous avez des déchets issus d'œuf, et cetera, et cetera. Tout ça, ça ne va pas au composteur, me semble t il. »

Intervention de Jean-Luc DALOZZO : « Je ne voulais pas m'incruster dans la conversation. Mais oui, si vous avez des restes alimentaires végétaux pour votre composteur de jardin ou des solutions au compostage collectif au lombricomposteur. À partir du moment où vous avez des sous-produits animaux, cela nécessite des process et des agréments ou des agréments et des process type compostage ou méthanisation, plus industriels, qui vont garantir une montée en température et une utilisation et un suivi différents pour garantir que le produit compost ou digestat est conforme à des normes et repos et peut retourner au sol sans risque bactériologique. Donc oui, on peut compenser ce que vous dites, mais pas forcément dans notre jardin en tant qu'habitant. »

Intervention d'Alain BOUBEE de l'association des habitants de Lafourguette : « Bonsoir Alain Boubée de l'association des habitants de Lafourguette. Pour la petite histoire, Lafourguette, c'est le lieu où se situe l'usine. On parle d'un projet à dix ans au moins. Vous avez évoqué le concept d'économie circulaire en disant que c'était un concept récent que, en tout cas, il se met en œuvre progressivement. Je voulais savoir dans ce délai de dix ans, est ce qu'on va être dans une situation



où on a une évolution linéaire de ce cursus, de ce circuit d'économie circulaire ? Ou bien est ce qu'on va être dans une approche plutôt exponentielle avec une accélération puisque notre question à dix ans, c'est quelle quantité de déchets doit-on incinérer ? Sachant que ce que j'ai compris, c'est qu'effectivement l'incinération, monsieur, madame, vous avez expliqué que c'était au bas, en tout cas dans la hiérarchie des déchets de priorité. Ça se situe tout à fait en bas, c'est à dire qu'il faut faire tout le reste et éventuellement on fait de l'incinération, même si on fait aussi de la valorisation énergétique. Voilà donc comment se projeter à dix ans puisque c'est une des questions essentielles qui va induire le périmètre et le volume de déchets à traiter. »

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « Je reformule la question est ce qu'il y aura une production exponentielle de déchets ou inverse ? »

Intervention d'Alain BOUBEE de l'association des habitants de Lafourquette : « Est ce que la puissance publique et les entreprises, puisque vous avez parlé d'innovations technologiques, voire les consommateurs, les habitants ou la population vont mettre en pratique effectivement l'économie circulaire ? Est ce qu'il va y avoir une accélération forte ? Ou est ce qu'on dit « non, après tout, on va simplement respecter les seuils qui vont être fixés par la loi . Et ces seuils, il y a eu des projections dans le dossier qui ont été faites par Decoset. Elles correspondent peu ou prou aux seuils qui ont été définis et au plan qui ont été établi avec les collectivités. Cela étant, on est aujourd'hui en 2022. La loi fixe des objectifs à 2025, et puis il y a peut-être autre chose que la loi. On voit bien qu'on pratique avec le contexte actuel, effectivement, on sent bien qu'on change de comportement. Est-ce que vous avez une vision autour de cela qui fait qu'on peut, alors, je ne vous demande pas de lire dans une boule de cristal, se projeter autrement que dans une logique linéaire. Il y a une association qui s'appelle Zero Waste qu'on n'a peut-être pas citée aujourd'hui, qui dit c'est zéro déchet. Donc on n'a pas besoin d'un incinérateur. C'est l'argument qui a été évoqué à Ivry sur Seine au moment de la concertation qui s'était faite il y a quelques années. Bon, c'est que je prétends aujourd'hui, mais je me dis si c'est un élément, une analyse scientifique ou économique ça serait intéressant à examiner pour se projeter.

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « Je crois que la question qu'il y a derrière, et je vous la pose et vous verrez si vous pourriez répondre, elle est vraiment d'actualité. Est-ce que la sobriété sera choisie ou imposée ou subie ? C'est un peu la question aujourd'hui. On le voit bien avec l'énergie. Est-ce que c'est de façon volontaire qu'on va réduire ou c'est le contexte qui fait que de toute façon, on n'a pas le choix ? Alors pour l'instant, en matière de déchets, on est sur une réduction choisie et Decoset a évoqué des schémas stratégiques avec les syndicats et la métropole. C'est justement mettre en œuvre toutes les actions dans le domaine de la réduction des déchets, sur la matière organique, sur les comportements d'achat, le vrac... C'est d'essayer de se projeter à dix ans. Est-ce que viendront s'ajouter des effets dits exogènes, extérieurs, la géopolitique par exemple ? On le voit bien en ce moment, le coût de l'énergie, l'inflation et je ne sais quoi encore d'autres à venir. Une pandémie, on a vu c'est moins 30 % de CO2, mais c'est une situation subie. Donc moi je crois que ce qui est important et ça a bien été dit ce soir, je crois que c'est une vraie avancée parce que ça fait 30 ans que je participe à des réunions et on ne l'entendait pas ça avant. Avant, on croyait tous à la technologie. Monsieur, heureusement que vous êtes là pour accompagner le changement par la technologie. Mais ce qui a été aussi beaucoup dit, c'est que ça ne suffira pas. C'est le changement de comportement qui va permettre d'accompagner ça. Au-delà, on n'a pas de boule de cristal pour dire que ça sera subit. On peut faire encore plus. Moi, je crois que les schémas stratégiques sont là justement pour être très ambitieux sur ce que l'on maîtrise, sur la réduction de la matière organique... Concernant le zéro déchet. Je ne veux pas parler pour l'association Zéro déchet, mais c'est plutôt l'esprit pour dire zéro gaspillage. Encore une fois, je vous le dis, il y a des collectivités en France qui sont les pionniers qui ont 20 ans d'avance sur tout le monde et qui produisent encore 100 kilos d'ordures ménagères, plus des déchets en déchetterie. Donc oui, même au mieux, du mieux, et encore souvent sur des petites collectivités où sur 20 000 habitants, on a plus de marges de manœuvre que quand on est dans les centres urbains où c'est plus difficile en collectif. Donc ce qui compte, c'est que chaque



collectivité de base s'engage sur des schémas disant : « voilà notre trajectoire et voilà les moyens qu'on va y consacrer ». Après, là où on peut dire ce n'est pas assez. La Cour des comptes, la semaine dernière, a sorti un rapport et constate que les collectivités, en moyenne, consacrent 1 % de leur budget à la prévention. Il faut être clair, ce n'est pas avec 1 % de son budget qu'on aura des résultats extraordinaires. Donc certainement qu'il faut vraiment se donner des moyens plus importants qu'actuellement. Je ne parle pas de Decoset en particulier, je ne connais pas son budget prévention, mais d'une manière générale, il faut changer de braquet sur la prévention, c'est clair. C'est beaucoup d'animations de terrain. Il y a certes de l'innovation technique, mais c'est beaucoup d'animation, beaucoup de persuasion, de pédagogie. Il va falloir inventer de nouveaux concepts. Vous avez parlé du hall neuf, nouveau concept de déchetterie. Il va falloir innover dans bien des domaines pour inciter l'habitant à changer de comportement. Si vous vous mettez à l'entrée du supermarché et que vous dites aux gens ce n'est pas bien et il ne faut pas acheter de l'emballé, ça ne marchera pas. Il faut inventer des outils qui accompagneront de façon positive le changement de comportement. Ce ne sera pas que technologique mais ça ne suffira pas de procéder par injonction, il faut vraiment mettre des moyens pour travailler sur la réduction. »

Intervention de Jean-Pierre BELAUD, enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET : « Un peu pour compléter, mais moi j'ai vraiment le sentiment qu'on est dans une démarche vertueuse et qu'il y a une dynamique qui s'est installée dans nos comportements. Mais les industriels, chacun à son échelle, a, je pense, pris à bras le corps le problème par obligation. Sur le prix de la matière première, ils ont redécouvert les champs de la valeur donc y travaillent et également pour certains marchés. Ils ont compris que le consommateur avait cette appétence et ça pouvait influencer l'acte d'achat. On a les accords de Paris, les PRAEC, on en est cette semaine au cinquième Forum d'économie circulaire de l'Occitanie. J'appartiens à un réseau d'enseignants chercheurs, d'universitaires qui a été lauréat de l'appel à projets Défi-Clé de l'Occitanie sur l'économie circulaire. C'est un réseau d'enseignants chercheurs et de chercheurs de l'Occitanie. Je le vois avec nos relations, les industriels, que ce soit en amont sur les aspects technologiques, parce qu'effectivement, en termes d'ingénierie, on a atteint un point de non-retour, et puis il y a des nécessités de marché d'approvisionnement qui s'imposent à nous. Donc est-ce que, par contre, ça conduirait à une diminution en production de déchets d'ici dix ans sur le territoire d'Occitanie, étant donné qu'on attend une augmentation de la population sur l'Occitanie, je crois qu'on dépasserait les 1,2 million. Donc il faut relativiser en termes de quantité. Ce que je constate, c'est qu'il n'y a plus aucun ingénieur, mon école est peut-être précurseur, qui sort dans ce pays sans savoir ce qu'est le développement durable, sans savoir ce qu'est la notion de déchet, de recyclage de déchets et sans savoir ce qu'est l'économie circulaire, au moins dans les grandes lignes. Et même dans le numérique. Ça y est, on parle aussi de sobriété numérique. Toute cette nouvelle génération arrive sur le marché du travail et va faire bouger les lignes. »

Intervention de Ludovic DELATTRE, membre de l'association des habitants de Lafourguette : « Oui, c'est Ludovic Delattre de l'association des habitants de Lafourguette également pour compléter un peu. De ce que je comprends, cette concertation a pour but de débattre sur l'avenir de l'usine d'incinération ? Et pour moi, l'avenir de l'usine, c'est encore une fois définir le besoin de cette usine d'ici dix ans. Je reprends ce que vous aviez présenté. Pourquoi cette usine ? Jusqu'à maintenant, j'entends que toutes les innovations, c'est plutôt sur le processus de traitement d'incinération de ses déchets. Et on a entendu beaucoup d'éléments sur le dernier processus, mais très peu en fait sur le côté réutilisation, réparation des ressources, des déchets. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu d'éléments sur ces points-là. J'ai l'impression que tous les efforts sont mis plutôt pour que cette usine soit plus efficace. Mais pas sur le fait que cette usine ne soit plus nécessaire. »



Intervention de Chloé MAISANO, Directrice de l'ORDECO : « Je vais répondre rapidement pour ce qui est de la réutilisation, du réemploi, de la réparation. C'est plutôt l'État qui a fixé des objectifs et ce sont les éco organismes qui vont les alimenter financièrement les fonds de réparations et de réemploi et ce sont eux qui vont booster toutes ces filières-là. Après, il faut que tout ça rencontre son public. On parlait de seconde main tout à l'heure. La montée en puissance de la seconde main, ça viendra s'il y a le public pour acheter de la seconde main. Je veux bien qu'on fasse diminuer les déchets par le réemploi, mais, à un moment donné, il faut qu'on veuille acheter du réemployé. Donc tout ça, c'est ce qu'on dit depuis tout à l'heure, c'est un changement profond des mentalités, des façons de consommer. C'est un changement social et sociétal. En fait, c'est « comment, en tant qu'individu, je consomme. Ça part de là. Parce que la façon dont je consomme, c'est aussi la façon dont je vais jeter et dont je vais alimenter cette future usine ou pas. On parle d'innovation sur l'usine d'incinération parce que c'est le cœur du sujet mais des innovations dans la gestion des déchets, il y en a pléthore. Par exemple, les centres de tri, aujourd'hui, ont des robots qui trient différents types de plastiques. Dans les centres de tri, on a du tri optique, on a du tri mécanique, on a tout un tas d'innovations technologiques dans d'autres secteurs d'activité du déchet que l'incinération. Ce n'est peut-être pas le sujet de ce soir, mais on peut en discuter. »

Intervention de Ludovic DELATTRE, membre de l'association des habitants de Lafourquette : « Pour moi, c'est le sujet puisque c'est l'objet même du besoin de cette usine. Dans les trois solutions qui sont proposées, en gros, la concertation doit amener à faire un choix entre trois solutions. Et pour moi, pour pouvoir faire ce choix, il faut établir le besoin, connaître pourquoi cette usine doit exister. Sans connaître ce besoin-là, je ne comprends pas comment on peut faire le choix entre améliorer l'usine, la reconstruire ou le maintien en l'état. Voilà. Pour répondre à cette question, il faut savoir à quoi servira cette usine en se projetant dans dix ans. Sans avoir ces éléments-là, je ne vois pas comment on peut répondre à la question.

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « Ce serait peut-être à Decoset de répondre, mais en fait une installation de traitement, elle est là pour assumer les déchets qui restent après qu'on a fait un maximum d'efforts de réduction, un maximum d'efforts de recyclage. Donc la question c'est : qu'elle quantité de déchets qu'il restera à traiter. La réponse, vous l'avez sur les territoires, dans les schémas stratégiques à dix ans. »

Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « Là où vous avez raison, c'est qu'effectivement on a souhaité avoir une concertation publique la plus large possible qui ne soit pas centrée que sur l'outil industriel, mais qui prenne bien les choses dès le départ sur comment on produit nos déchets et qu'est-ce qu'on en fait dans l'ensemble du process. Donc ça, c'est le premier point. Vous avez raison. En revanche, là où et effectivement, depuis le début de cette réunion-là, on n'a pas parlé de process industriels ; depuis le début, on a parlé prévention. Quels sont les efforts que nous faisons ? Quels sont les efforts que font les EPCI ? On a parlé, réemploi, mise en place dans nos déchetteries d'espaces, du remploi, des partenariats qu'on avait monté avec plusieurs associations, du recyclage, on a parlé de l'extension des consignes de tri, des biodéchets. Tout ça vise à mettre sur la table toutes les actions qu'on met en œuvre pour faire en sorte que ce qui arrive à la fin de la pyramide du recyclage, la pyramide du traitement, soit le moins important possible. Ça, c'est le premier point et le deuxième point c'est quand on regarde dans ce dossier de concertation, quand on regarde la part qui est consacrée à l'outil industriel, il y a trois solutions. C'est huit pages, huit pages sur 94 pages. Le reste des pages, c'est comment on fait pour prendre en compte l'ensemble de la problématique. Et donc, vous avez raison, il faut tous qu'on s'interroge sur comment on peut faire pour produire moins de déchets. Qu'est-ce que la puissance publique doit faire pour offrir des solutions aux usagers, aux citoyens ? Comment on doit travailler avec les industriels pour faire en sorte qu'ils intègrent cette dimension là dès le départ ? Et c'est tout l'objet de la concertation. On ne veut surtout pas parler de l'outil industriel sans avoir fait l'ensemble du tour de la question. C'est très circulaire. »



L'animatrice précise qu'une personne sur Zoom se pose la question suivante : est-ce qu'il serait possible de faire fonctionner les fours actuels sans biodéchets ? Elle a cru comprendre que les fours ont besoin de biodéchets pour fonctionner normalement sans trop monter en température. Et donc est ce qu'on en est au niveau innovation pour le fonctionnement des fours sans biodéchets, donc plutôt sur le process industriel cette fois ci.

Intervention de Bernard MELLAC, directeur technique des services de Decoset : « *Alors effectivement, les fours sont sous dimensionnés pour un pouvoir calorifique inférieur bien défini au départ et qui tient compte effectivement de la présence de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Si demain il y en a plus du tout, on trouvera une technologie qui nous permettra de traiter quand même ce qui reste dans les ordures ménagères résiduelles. Aujourd'hui, même si on réduit, allez, je vais être large de 15 % les ordures ménagères, les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, les fours seront toujours en mesure de traiter ces déchets-là. C'est une question d'alimentation des fours de gestion de l'alimentation que l'on fera. On s'adaptera à la nature des déchets. Il faut le voir sur l'usine quand on a des fosses qui sont absolument énormes, avec des volumes colossaux qu'on ne peut même pas imaginer. En introduction de cette concertation, je vous rappelle que l'usine reçoit 500 tonnes par jour de déchets et je vous ai rappelé qu'une tonne de déchets, une tonne, une voiture, une petite voiture, une Clio pèse une tonne, donc imaginez 500 Clio par jour qui sont brûlés dans l'usine. Donc il y a forcément un foisonnement. Il y a forcément au moment où on alimente les trémies, il y a un mélange qui est fait par les opérateurs avec des grappins qui prennent plusieurs tonnes à la fois. Donc il y a quand même un travail d'harmonisation, même si on arrivait, et ce serait une bonne chose, à réduire la quantité de biodéchets dans nos ordures ménagères, on arriverait encore à gérer ça sur l'usine actuelle et je dirais sur les nouvelles usines encore plus.* »

Intervention d'Éric BUFFO, président d'ECITERR : « *Dans la poubelle grise qui va aujourd'hui à l'incinération, il y a un tiers de matière organique. La place normale de la matière organique, c'est la terre, ce n'est pas les fours. On perd à la fois de l'eau et de la matière organique qui naturellement devrait retourner comme amendement organique au sol. Et donc il est probable que ce qui était sous-jacent dans la question c'est de dire que le premier effort à faire, c'est avoir un vrai programme de réduction de la matière organique. Il y a tout un tas de solutions de détournement à la source des biodéchets, mais ce ne sont pas des machines qui vont séparer la matière organique avant d'incinérer le reste. Ça a été tenté dans le passé. C'est un peu une lubie d'ingénieur de croire que ça peut fonctionner comme ça. Pour avoir une matière organique, un compost de qualité, il faut trier à la source. Et par contre, à la fin, personne n'a jamais réussi à retirer 100 % de la matière organique. Il en reste toujours parce que tout le monde n'est pas alerte avec les consignes de tri qui peuvent être données par une collectivité. Et il en reste toujours. Donc l'incinérateur devra traiter les déchets tels qu'ils seront dans quelques années, après que tous les efforts de réduction et de recyclage auront été faits.* »

Intervention d'un participant dans la salle : « *Juste pour rebondir sur la partie recyclage, etc... et deuxièmement, on y est comme dans la problématique, moi qui suis d'origine agricole, c'était la valorisation des produits. Et donc, quand on a une concurrence pour lequel les produits est moins cher que celui qu'on propose, on a un peu de mal à le mettre sur le marché. Donc je pense que c'est assez souvent aussi la difficulté des éléments de deuxième main. L'autre élément sur lequel je voulais rebondir, c'était l'aspect politique, puisque j'ai entendu que Decoset prend des engagements qui sont louables. En quoi ils sont représentatifs de nos élus ? Je ne les vois pas. Et est-ce qu'un engagement de DECOSSET, c'est un engagement de tous les représentants du territoire et la vitesse de progression des uns et des autres. Est ce qu'elle sera homogène ? Et si elle ne l'est pas, comment ça va se passer ?*

Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset : « *J'étais en échange avec le président. Il est bien là, parmi nous, à distance, en zoom, il est en déplacement. Il a été pris par des contraintes, mais en tout cas, il nous entend. Et jusqu'à maintenant, le portage des élus était très fort et c'est un souhait des élus de Decoset d'être présents à l'ensemble des*



éléments de la concertation. Ça, c'est le premier point. Et le deuxième point, c'est ce qu'on disait tout à l'heure dans le cadre du schéma stratégique qu'on est en train d'élaborer pour Decoset en lien étroit avec les membres, les adhérents, les EPCI adhérents. On a des réunions pour l'élaboration de ce schéma stratégique avec des élus et les EPCI adhérents. Les scénarios seront présentés au bureau et feront l'objet d'une délibération. Et une fois que le schéma stratégique sera élaboré, il sera bien évidemment diffusé, déployé et communiqué largement. Et ça constituera des engagements pour l'ensemble des EPCI. Donc, au travers de cet outil-là, j'espère qu'on pourra progresser dans une meilleure coordination entre nous et nos EPCI membres.

Intervention d'un participant dans la salle : « Si vous voulez qu'on soit dans le cadre du débat national, on est dans le cadre du débat national, c'est quelque chose qui est sur la place publique, au-delà même de la région. C'est quelque chose qui interroge l'ensemble de la nation. Et je ne comprends pas qu'on prône, je dirais, un certain nombre d'objectifs, alors qu'on laisse la publicité continuer à inciter l'ensemble des citoyens à consommer un maximum, parce que malgré tout, c'est le moteur de notre économie de consommation. Et là, il y a quand même là un moment donné, où ça devient un peu schizophrénique. Le fait de dire on annonce un certain nombre de choses et on continue à faire fonctionner une machine qui va inciter les citoyens à consommer, surconsommer. Autrement, la machine ne peut plus tourner. Donc je dirais qu'il y a quand même là une interrogation par rapport aux députés de savoir comment est-ce qu'on va gérer, je dirais, cette problématique de dire il va falloir faire moins de déchets, donc consommer avec un petit peu plus de discernement et malgré tout, faire marcher l'ensemble d'une économie qui est éminemment prévue pour être productrice au maximum de choses, voire je dirais surproductrice. Et là, on est quand même dans un pays aussi où on a mis à l'index l'obsolescence programmée. Mais on s'aperçoit nous, dans les cafés bricole et dans un certain nombre d'endroits où on répare, que la réparabilité n'est pas encore tout à fait à l'ordre du jour. Donc, il serait quand même aussi important, il n'y a guère que la Maïf qui fait des préconisations pour dire faites réparer votre voiture avec des pièces d'occasion ou une chose comme ça. Le reste, je dirais des incitations, c'est une incitation à la consommation systématiquement. Donc je dirais que là, il est important de faire remonter au-delà de nos petits débats. Je dirais là la difficulté qu'on va avoir globalement à changer effectivement le point de vue des citoyens et le point de vue des entreprises pour faire en sorte qu'on fasse de la qualité et non plus de la quantité et une qualité, peut être effectivement sera capable d'assumer aussi un certain nombre de propositions vertueuses. Et on a essayé nous aussi à faire du prêt de matériel, à faire un certain nombre de choses comme ça. Mais je dirais, il faut du matériel qui soient de haute qualité, sinon c'est le matériel qu'on prête, qu'on n'arrive pas à faire durer. Donc on n'est pas encore rentré dans une notion de société de la durabilité puisqu'on est encore à deux doigts d'être dans le jetable. Et on est en train de s'interroger sur l'avenir de dix ans. Qu'est-ce que va devenir cet incinérateur ? Si on retire d'un côté la matière organique comme la loi le prévoit, et de l'autre côté, on va avoir une extension des consignes de tri par rapport au plastique et un certain nombre d'autres choses qu'il faudra plus incinérer parce que ce ne sont pas obligatoirement des matières. Et en même temps, je dirais, on est devant des orientations même du Grenelle de l'environnement comme il devait y avoir dans les supermarchés des bacs de déseballages où effectivement le citoyen qui, comme on le fait au niveau du Sicoval, est directement concerné par la production de ses propres déchets puisqu'il va payer la quantité de déchets qu'il fait. Pas une globalité qui n'est pas encore acceptée par l'ensemble des autres EPCI. Eh bien je dirais là il va dire si c'est un produit que m'impose le supermarché, je lui redonne avant de l'assumer, moi, comme quelque chose d'obligatoire et nécessaire dans mon fonctionnement. Il y a du chemin à faire sur tout un tas de sujets comme ça. Et je pense qu'on ne met pas encore suffisamment de moyens dans la manière d'éduquer nos concitoyens pour qu'ils arrivent à avoir des gestes vertueux. Une conception vertueuse, même si on passe par des moments aussi dramatiques que la période qu'on a connue par rapport à l'eau. Je dirais que les gens ne sont pas encore complètement convaincus que ça va être de pire en pire, qu'il va falloir effectivement prendre des mesures par rapport à l'eau. Et je pense que les déchets sont un petit peu dans les mêmes préoccupations qui ne sont pas encore vraiment dans l'esprit de nos concitoyens et que je dirais on a du mal nos associations à progresser sans passer par un militantisme effréné, de passer à une communication possible parce qu'on n'a pas le



soutien de la force publique pour dire on est parti dans un sens qui est un sens vertueux et on le fait ensemble.

QUESTION 2

Comment peut-on intégrer l'économie circulaire et l'innovation dans le projet de Decoset ? Quelles perspectives pour la gestion des déchets ?



Chloé MAISANO
Directrice de l'ORDECO

Éric BUFFO
Président d'ECITERR régional

Jean-Pierre BELAUD
Enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et
Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP-ENSIACET

Intervention de Chloé Maisano, directrice de l'ORDECO : « J'avais quelques exemples, mais je pense qu'il est temps d'avancer. On a déjà parlé beaucoup d'innovation. Dites-vous bien que dans le monde industriel de la gestion des déchets, les innovations technologiques sont là. J'aimerais qu'on parle quand même des innovations sociales parce que, finalement, c'est là-dessus, si on veut vraiment réduire les déchets, qu'il va falloir changer nos modes de comportement. Ca fait plusieurs fois que je le dis, mais c'est là que ça va se jouer. Regardez combien nous sommes dans la salle et que ceux qui ne travaillent pas dans le monde des déchets lève la main : vous, vous êtes une bonne petite dizaine sur 1 million d'habitants. Je trouve ça assez peu en fait. Ça va passer par des innovations sociales. Comment toucher nos concitoyens et les sensibiliser à ce sujet-là ? Pas forcément aux déchets, mais « je réemploie, je donne, je réutilise, je fais du compost, je consomme intelligemment ». Comment je change ma façon de le faire ? L'innovation sociale il faudra qu'elle soit là. »

Intervention d'Éric BUFFO, directeur d'ECITERR : « Peut-être donner en exemple dans la collectivité où j'étais précédemment. Et j'ai l'impression que vous posez la même question. La question qu'on a eu à traiter par exemple sur notre collectivité, au moment où il fallait reconstruire une déchetterie obsolète, c'était comment conduire l'habitant avec un nouvel équipement a changé de comportement parce que la déchetterie, elle, a été inventée il y a 40 ans pour lutter contre les dépôts sauvages. À l'époque, il y avait cinq, six flux les gravats, les déchets verts, la ferraille et les cartons, c'est à peu près tout. Aujourd'hui, vous l'avez dit, il y a 30 ou 40 flux à trier et les déchetteries sont souvent obsolètes. En plus, la déchetterie, ce sont des caissons en contrebas d'un garde-corps. Qu'est-ce qu'on fait ? On jette, on abandonne et plus vite on va et mieux c'est. Et donc là, on est dans un geste négatif. J'abandonne, je jette, je me débarrasse. C'est vraiment le rebut de la société de consommation. Dans notre collectivité, on s'est demandé, comment on rompt avec ce geste. D'ailleurs, on a abandonné le terme déchetterie. La syntaxe est importante parce qu'elle véhicule des idées, des images négatives. Aujourd'hui, le déchet, c'est même une injure. Voilà, c'est tout un environnement, un imaginaire



néгатif qui va avec. Donc on a inventé autre chose qui a le même usage mais qui n'a plus rien à voir. Et donc l'idée, c'était de démontrer à l'habitant que quand il vient en déchetterie qu'on a appelé autrement, parlons, pourquoi pas de pôle ressources, ce qu'il a dans son coffre ou dans sa remorque ce n'est pas un déchet, c'est une ressource. Et très concrètement, c'est quoi ? C'est soit un objet, soit un matériau. Ça peut être cassé, ça peut être abîmé, ça peut ne pas être employable, mais c'est quand même de la matière. Et donc, on a inventé un site où l'objet est remis en rayon dans une maison des objets et le matériau est remis dans une matériauthèque, sur des racks. Et on a associé à cette organisation-là, qui est finalement un supermarché inversé, un slogan « Donnez, prenez recycler », puisqu'on peut remettre en rayon ou en vrac, mais on peut aussi bien reprendre ce dont on a besoin. Et plutôt que d'acheter quand j'ai besoin d'une vis un paquet de 300 grammes de vis, j'ai un endroit où je peux démonter la vis dont j'ai besoin. Si j'ai besoin d'une planche de 50 centimètres, je peux la trouver et je ne suis pas obligé d'acheter un panneau d'un mètre carré. Et cet équipement qui fonctionne depuis quatre ans a produit des résultats très étonnants : 60 % de déchets en moins, et qualitativement une sociologie différente. Beaucoup plus de femmes qu'avant en déchetterie, avec des enfants, des poussettes, des gens qui restent jusqu'à trois quarts d'heure. Aucun vandalisme en quatre ans alors que toutes les autres déchetteries sont vandalisées. Ici pas de tag, de casse, d'agressivité sur les agents d'accueil. Ça n'a plus rien à voir avec avant. J'ajoute que c'est aussi un territoire sur lequel on a accompagné le changement de comportement, d'une incitation technique où on a réduit la collecte des ordures ménagères à un passage toutes les deux semaines avec une collecte porte à porte des biodéchets. La production de déchets sur cette zone-là est 30 % moindre que partout ailleurs sur le territoire. Donc c'est un outil pour faciliter le changement de comportement. Je suis d'accord, ce n'est pas en promulguant et à force de publicité qu'on va y arriver. Il faut l'accompagner. Là, vous avez le hall neuf qui est certainement l'occasion de réinventer l'apport des gens. Mais il y a également l'incitation fiscale. Il y a des territoires qui changent de fiscalité et qui mettent en place des factures plutôt qu'un impôt qui n'a rien à voir avec le service rendu. Il y a également plutôt, dans le domaine de la sociologie, des changements comportementaux par l'incitation et le changement comportemental, avec des récompenses, des nudges, enfin tout un tas de choses. Il y a tout un tas d'outils possibles pour accompagner le changement de comportement qui donne des résultats extrêmement spectaculaires parfois, mais ça ne se décrète pas. Moi, j'aime bien pour finir avec ça la définition que donnait Einstein de la folie. Il disait : la folie, c'est la répétition des actes passés, croyant qu'il allait se passer quelque chose de différent ». Quand un habitant, ça fait 20 ans qu'on lui dit de trier, si vous ne changez pas quelque chose, la 21^e année, il fera comme l'année d'avant, c'est à dire il ne fera rien. Voilà donc on n'innove pas pour le plaisir d'innover, on innove simplement parce qu'il y a nécessité de faire autrement, parce que les enjeux sont différents. On ne peut pas faire comme si on vivait dans l'abondance, on n'y est plus. Donc il faut faire différemment. J'ai d'autres exemples mais ça sera pour une autre fois, peut-être. »

Intervention de Jean-Pierre BELAUD, enseignant-chercheur, Responsable du diplôme Génie industriel, et Responsable du Master 2 Ingénierie et maîtrise des systèmes industriels complexes, INP ENSIACET : *« Oui, il y avait effectivement un projet porté par l'ADEME, dans les portes du Tarn qui s'appelaient COPREI, où il y avait une démarche vertueuse d'économie circulaire. Pas simple aussi parce que c'est difficile, notamment vis-à-vis de la population locale. Mais effectivement, peut-être signaler que l'innovation elle passe par l'innovation d'usage, innovation des bonnes pratiques, innovations comportementales. Mais au-delà de cet aspect-là, ça a été dit et redit, fondamental, il y a effectivement des innovations technologiques. Par exemple, dans les portes du Tarn, il y avait l'idée et je crois que l'UVE, intrinsèquement, travaille cet aspect, c'est l'aspect énergétique synergies, production de chaleur, production d'électricité. Donc, intrinsèquement, c'est ce qu'on retrouve dans l'écologie industrielle et territoriale et dans l'économie circulaire, cette idée de synergie. On peut ajouter la notion de mutualisation que tu as évoquée un peu tout à l'heure. Il y a la mutualisation amont et aval. Ça peut être notamment côté logistique, dans le transport. Les industriels ont compris peut-être qu'il fallait partager aussi le transport pour éviter de voyager partiellement vide. Donc, il y a aussi ces aspects de mutualisation. Au-delà de la synergie, je dirai classique des industriels, qui est un flux de sortie qui devient un flux entrant. Mais il faut comprendre qu'il faut l'innovation technologique. Un flux de*



sorties en général pour qu'il devient flux entrants, il y a un processus de traitement. Et cela, ça renvoie à l'innovation. Et pour finir mes propos, une innovation technologique quand il y a plusieurs scénarii, il faut l'évaluer. Autre question : tout à l'heure la pensée cycle de vie qui peut nous aider à l'évaluer. Bien sûr avec ses limites, mais en tout cas de manière assez rigoureuse puisque c'est des méthodes normées. Il y a une démarche rigoureuse, holistique et on peut évaluer les différents scénarii et les comparer et effectivement évaluer l'apport d'une innovation technologique dans un périmètre. Or, le classique, c'est de faire du porte-à-porte, de l'entrée à la sortie de l'usine. Mais parfois, dans l'esprit initial, c'est bien de partir du berceau à la tombe, voire mieux du berceau à berceau, notamment pour éviter les transferts de pollution. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un acte qui croit être fondateur, une bonne idée à un endroit donné, peut engendrer finalement une incohérence environnementale. En fait, on va déplacer la pollution et celle-ci se retrouver peut-être à l'extérieur du système d'étude. On a besoin d'innovations technologiques pour supporter une économie circulaire et vertueuse. »

Intervention de Benjamin LIRIS, responsable innovations de Decoset : « Bonjour à tous, ça me permet de rebondir sur plusieurs questions. Plusieurs remarques ont été faites depuis le début de cet atelier. Vous l'avez compris, le projet phare sur ces choses-là de l'économie circulaire et de l'innovation sociale ou d'usage c'est le hall neuf. Et ça me permet de faire le parallèle sur ce que vous avez dit. C'est un site qui est pensé différemment des déchetteries d'aujourd'hui où l'utilisateur va arriver dans une phase où on va le sensibiliser, le faire passer par des ateliers, lui proposer des ateliers, du moins lui proposer de voir du réemploi ou de voir des structures issues du monde du emploi. Et à la fin de ce parcours-là, il se verra proposer la capacité à poser du déchet. Donc c'est rendre des installations qui sont pensées différemment, qui sont pensées dans ce circuit un petit peu circulaire qu'on va présenter. Au-delà de tout ce que nos intervenants ont dit, l'innovation, elle est aussi réglementaire. Donc, on l'a dit sur ce qu'on peut s'imposer comme réglementation au niveau de la région ou autre. Elle est aussi sur comment inciter nos EPIC ou nos usagers à réduire leurs déchets. Mais elle est aussi dans ce que Decoset souhaite aussi s'imposer. Typiquement, on reprend les zones bio lorsque c'est vraiment le projet totem de cette nouvelle génération de sites qui essaie de mettre en place à Decoset. Mon collègue David vous l'a dit, ce projet fait partie du projet West to build. En deux mots, ça nous oblige, ou du moins Decoset se contraint. Et là, il y a cette notion de contrainte dans la construction bâtiment pour imposer aux personnes qui vont contre le bâtiment pour le compte de Decoset, d'utiliser un pourcentage de matériaux issus du monde. Donc en créant des boucles, des boucles circulaires sur le territoire, en traitant les déchets qui sortiront de ce chantier soit en les valorisant sur d'autres chantiers du territoire. Il faut comprendre que ça, c'est une innovation réglementaire qui est extrêmement forte dans le sens où aujourd'hui. Je prends l'exemple du parc des expos. Ils ont des portes coupe-feu, elles n'ont jamais servi. On pourrait les réutiliser dans un beau bâtiment, ça réglementairement parlant, pour arriver à faire ça, c'est d'un niveau qui est assez élevé et c'est des choses aujourd'hui que Decoset essaie de mettre en place. Deuxième travail d'innovation d'usage : vous n'êtes pas sans savoir que toutes nos déchetteries sont accessibles en voiture demain. C'est quelque chose que Decoset essaie de changer en mettant en place des déchetteries urbaines. Donc là pour 2025, on essaie de créer plusieurs sites pilotes de déchetteries urbaines qui sont de petite taille, avec moins de flux, mais qui vont permettre à des gens d'y aller à pied ou en vélo depuis leur domicile. C'est ce genre de projets qui essaie de porter des concepts au-delà des innovations techniques dans les installations industrielles comme le vélo ou le centre de tri où là, comme vous dites, les industriels sont en capacité de nous proposer beaucoup d'innovations. On hésite aussi. On essaie aussi de travailler sur ce côté innovation sociale et innovation d'usage de nos installations, ça peut être dans les petites comme le hall neuf mettent en place du projet, mais là, c'est vraiment des sites. Et l'idée des sites pensés comme ça, c'est avant tout permettre à l'utilisateur de se rediriger vers les bonnes filières pour éviter de créer son déchet. Et en étape ultime, ce sera de déposer son déchet. C'est comme ça que ces sites-là sont pensés. »



Intervention de Lucas JOSE : « Bonjour Lucas José, je voulais savoir si des actions de prévention et de sensibilisation sont menées auprès des industriels dans l'industrie de l'emballage, notamment parce qu'on parle beaucoup d'incitation auprès des citoyens et des gens mais il me semble qu'on n'a pas trop parlé. Il y a un côté technologique quand la matière première est chère. Effectivement, l'emballage est un peu réduit ou beaucoup plus fin, comme les bouteilles en plastique. Et deuxième chose, je suis pour l'innovation, mais on peut aussi penser aux méthodes qui existaient avant. Par exemple, la bouteille en verre. Vous avez parlé du verre, la bouteille en verre consignée. C'est très simple à faire, des pays le font. Pourquoi pas nous ? Le papier On parle du bois qui est devenu très cher. Le prix du papier a monté. Avant, on faisait du papier avec du chiffon. Alors voilà. »

Intervention d'Éric BUFFO, directeur d'ECITERR : « Je ne veux pas parler pour les industriels. Vous avez effectivement constaté que des emballages se sont amincis. Ça s'appelle l'écoconception. Produire un bien qui aura moins d'impact sur l'environnement. Mais la question de base, c'est la question de la sobriété ? Est-ce qu'on a besoin de ce bien là ? Et donc est-ce qu'on a besoin de ces emballages ? Et donc, la question, c'est plutôt de s'interroger sur notre consommation de biens, et sur l'emballage sur la consommation en vrac parce qu'on est nous-mêmes consommateur schizophrénique et qu'on est content d'avoir des emballages pour emballer un produit et puis arrivés à la maison il nous brûle les doigts. Donc la question, c'est comment Decoset peut œuvrer pour faciliter, par exemple, le développement de porteurs de projets dans le domaine du vrac, dans le domaine de la consigne ? Effectivement, sous réserve que le bien circule bien. Il y a eu des ACV qui l'ont démontré. La consigne intéressante si le produit reste à proximité et est beaucoup réutilisé. Donc je crois qu'on est effectivement, monsieur l'a dit, dans une société schizophrénique, on est en train de décrire un changement de société avec des gens. Mais les gens, c'est nos familles, c'est nos proches, nos voisins, c'est nous aussi qui sommes dans des usines qui produisent des biens qu'on ne veut plus. Donc je ne veux pas opposer les uns aux autres simplement. Effectivement, l'économie de fonctionnalité, c'est renvoyer la balle vers l'industrie en disant est-ce qu'on ne peut pas consommer différemment ? Est-ce qu'il faut produire ce bien ? Est-ce que l'emballage est indispensable ? Mais il n'y a pas que l'emballage qui n'est que 20 % du poids de la poubelle grise. Il est un peu emblématique parce que c'est ce qu'on retrouve à la maison quand on déballe mais il y a tout le reste. Il y a cinq fois plus de tout venant de déchets venant de nous, de notre consommation, cette table, cet ordinateur ... Et pour tous ces biens-là, est-ce qu'on peut les produire différemment ? Donc il y a les éco organismes qui travaillent beaucoup sur l'écoconception. C'est l'intérêt des entreprises. Et là, on parle de la sobriété subie quand il y aura plus, et c'est le cas, de matières rares, de métaux rares, quand il y aura plus de puces électroniques, il va bien falloir faire autrement. Donc il y a aussi l'obligation pour les industriels de se réinventer, soit parce que ce sera choisi et ils vont réfléchir, anticiper sur l'économie de fonctionnalité par exemple, soit parce que ça sera subi. Donc je crois que c'est pour elles une question de survie aussi. Mais tant que la loi permet l'emballage... même si la loi AGECE de février 2020 interdit les plastiques à usage unique en 2040. Donc aujourd'hui, on va dans un supermarché, c'est une véritable bonbonnière à plastique. Vous travaillez dans l'associatif et vous incitez les gens à ne pas utiliser, ou acheter de l'emballage mais quand on arrive au supermarché depuis le Covid c'est encore plus suremballé. Alors ce sera ça tant que ce ne sera pas réellement interdit. Je crois aussi à l'obligation réglementaire. Toutes les substitutions de matériaux par d'autres matériaux dont on ne saura que faire, c'est pareil. Les pailles en bambou : si c'est pour jeter le bambou, qui a dit que la fin du bambou était meilleure que celle en plastique ? Je n'en sais rien. A-t-on besoin de la paille ? C'est ça la vraie question. »

Intervention de David LAMBERT, responsable Économie Circulaire et Animation de Decoset : « Juste pour rebondir par rapport à ce que vient de dire Éric pour répondre au monsieur. Donc il y a une structure qui s'appelle Consigne up qui est en train de développer justement la consigne du verre plutôt dédiée aux professionnels aujourd'hui. Mais ce sont des choses qui sont en train de se développer quand même au niveau national. Par rapport à ce que vient de dire Éric, j'ai une petite pensée pour quelqu'un, peut-être que vous connaissez, qui s'appelait Jean Gouhier, qui est mort il y a sept ans. C'est le fondateur de la rudologie. Rudologie, c'est l'étude, la science des



déchets et donc c'est le terme décombres. Tout à l'heure, tu parlais d'ordures, ce qu'on veut jeter, c'était ça. Et lui, il avait une phrase : dis-moi ce que tu jettes, je te dirais qui tu es. Je rejoins un peu ce que tu disais, selon lui, vraiment, c'est nous à l'origine de notre propre déchet. Les déchets sont le reflet de notre société. Voilà. »

Intervention d'une participante dans la salle : « Alors je voulais savoir quelles étaient vos priorités. Finalement, qu'est ce qui est le plus important ? Réduire le poids, réduire la toxicité, réduire le volume... ? Parce que si c'est le poids, on parle de kilos par an et par habitant, si c'est le poids, qu'est-ce qui vous semble le plus important à réduire ? Parce que je pense aux palettes ou cagettes sur les marchés. Je ne sais pas si ça rentre dans les déchets dont vous parlez pour l'incinérateur, mais alors c'est vrai que ça pèse beaucoup. On peut peut-être mettre le paquet là-dessus davantage. Ça dépend de ce qu'on veut, à quoi on veut aboutir. »

Intervention de David LAMBERT, responsable Économie Circulaire et Animation de Decoset :
« En fait, dans la réduction, il y a les deux. Il y a la prévention quantitative et la prévention qualitative. Qualitative, en gros, on enlève tous les résidus polluants. Donc, c'est un peu l'objectif de ce que l'on va développer sur Toulouse, avec les déchetteries urbaines au plus près de la population, en centre-ville notamment. Au lieu de retrouver les déchets des piles dans les ordures ménagères qui vont après dans l'incinérateur aujourd'hui. Donc là, c'est de retirer tous ces flux pour les rediriger vers des filières de recyclage. Donc ça, c'est une priorité aujourd'hui sur l'ensemble des déchetteries du futur pôle ressources. Et bien là, aujourd'hui, il y a des systèmes pour lesquels les particuliers sont invités justement à aller apporter leurs pots de peinture, etc... Sachant aussi qu'il y a des systèmes qui sont mis en place par les metteurs sur le marché de ces produits, ce qu'on appelle les REP ou Responsabilité Elargie du Producteur qui vont développer aussi d'autres filières. Donc si les articles de sports et loisirs qui vont être bientôt mis en place, tout ce qui va être bricolage aussi, articles de bricolage. Tout ça aussi va jouer dans la réduction. Ça c'est quantitatif, ce qu'on appelle des déchets résiduels qui aujourd'hui soit finissent à incinération, soit en stockage pour une toute petite partie de nos flux en déchetterie. Mais l'objectif est vraiment de réduire en tout cas ce qu'on appelle les flux résiduels, ceux qui vont à l'incinération et ceux qui vont en stockage, pour lesquels on ne peut pas non plus valoriser en énergie. Alors là, en plus, il y a des sujets aussi en relation avec nos ECPI sur la collecte de déchets dits assimilés qui ne sont pas produits par les ménages mais par des producteurs. En fait les marchés, ce n'est pas des ménages. En fait, c'est des producteurs, c'est des commerçants. Donc il y a tous ces dispositifs qui vont être aussi étudiés pour que ces flux-là ne soient plus pris en charge dans le flux d'ordures ménagères à terme. C'est le respect des décrets des sept/huit qui normalement doivent être entrés en vigueur pour les entreprises. »

TEMPS 7 – TEMPS DE CLOTURE

L'animatrice ETHICS Group clôture cette rencontre et rappelle ensuite les dates des prochains rendez-vous de la concertation :

➤ **DÉBAT MOBILE #6**

Mardi 18 octobre

14h-16h – Centre social Reynerie

➤ **ATELIER DE CONCERTATION #1**

Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation

Lundi 17 octobre

17h30-19h30 – Salle Lafourquette

Elle rappelle également qu'il est possible de continuer à participer à la concertation en ligne sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVÉ-Toulouse>
A 21h00, la réunion est terminée.

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVÉ-Toulouse>